

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 8 OCTOBRE 2018 A 20 HEURES 30

SALLE DES FETES DE COSTAROS

Présents : *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Cayres* : Jean-François CHACORNAC, Eric DESSIMOND, Josiane MALZIEU ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHAMP, Nathalie GRASSET, Dominique MERLE, Jean-Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Pradelles* : Alain ROBERT ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Raymond HERMIER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *St Vénérand* : Elie FRAISSE ; *Séneujols* : Serge BOYER, Gilles CRESPIY ; *Communauté de Communes* : Emmanuelle FONTANILLE, Roselyne SERRES ; *Conseillers Départementaux* : Michel DECOLIN, Marie-Laure MUGNIER.

Pouvoirs : *Cayres* : Philippe MAZET donne pouvoir à Josiane MALZIEU ; *Pradelles* Raphaël ROLLAND donne pouvoir à Alain ROBERT.

Excusés : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Barges* : Guy HILAIRE ; *Landos* : Jacques MATHIEU ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM ; *Vielprat* : Thérèse BERNIER.

Absents : *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Rauret* : Alain FORESTIER ; *St Christophe d'Allier* : Philippe CHAM ; *St Etienne du Vigan* : Didier SABY.

ECONOMIE

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

↳ Village Vacances d'Alleyras :

a) Principe de recours à une délégation de service public pour la gestion et l'investissement :

Conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes envisage de confier à un tiers, dans le cadre d'un **contrat de délégation de service public, la gestion, l'exploitation et le développement commercial du village de vacances de Pont d'Alleyras, au cours de la période de requalification dudit village et après celle-ci.**

Dans ce contexte, le conseil communautaire approuve le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du village vacances de Pont d'Alleyras, au cours de la période de requalification dudit village et après celle-ci. La durée de la délégation de service est fixée à 20 ans à compter de la prise d'effet du contrat soit le 1^{er} novembre 2019.

Le conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager et conduire la procédure proprement dite.

b) Constitution de la commission de délégation de service public et désignation des membres :

La commission de délégation de service public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public représenté par le Président et de cinq membres. L'assemblée délibérante élit ses membres en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Philippe Mazet
M. Alain Robert
M. Jean-Louis Reynaud
M. Raymond Hermier
M. Philippe Gagnepain

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Elie Fraisse
M. Pierre Gibert
M. Jean Paul Archer
Mme Josette Arnaud
M. Serge Boyer

Sont

donc désignés après élection en tant que :

- délégués titulaires :

M. Philippe Mazet
M. Alain Robert
M. Jean-Louis Reynaud
M. Raymond Hermier
M. Philippe Gagnepain

- délégués suppléants :

M. Elie Fraisse
M. Pierre Gibert
M. Jean Paul Archer
Mme Josette Arnaud
M. Serge Boyer

Deux membres siégeant avec voix consultative (comptable et représentant de la DIRECTE) seront également invités à participer.

c) Concours de maîtrise d'œuvre : validation du programme et définition de l'enveloppe financière

Le Conseil Communautaire valide le concours de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux de requalification, l'enveloppe de travaux est estimée à 4 050 000,00 €, et attribue une enveloppe financière affectée au jury de concours.

d) Constitution de la commission d'appel d'offres spécifique jury et désignation des membres

Le conseil valide la commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique jury de concours comme suit :

Le jury de concours est constitué des membres élus de la Commission d'appel d'offres soit Monsieur Paul BRAUD, Président, Monsieur Jean-Louis REYNAUD, Monsieur Pierre GIBERT, Monsieur Jean-Paul ARCHER, Monsieur Philippe MAZET, Monsieur Alain ROBERT, de 4 professionnels disposant des qualifications demandées aux candidats (représentant le tiers des membres du jury). Sont également proposés pour intégrer le jury Monsieur le Maire d'Alleyras et le futur gestionnaire.

e) Achat du village de vacances par la Communauté de Communes.

Suite à la mise à disposition par la commune d'Alleyras de son village de vacances, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie pour évaluer les charges transférées. La CLECT a remis le 20 septembre dernier son rapport à l'ensemble des communes membres de l'EPCI, qui ont ensuite 3 mois pour procéder à son adoption. Ce rapport a été adopté sur la base d'un accord amiable avec la commune d'Alleyras (la négociation a été conduite de pair entre le Président de la CLECT et le Président de la Communauté de Communes). La proposition a été formulée par le Président de la Communauté de Communes et validée par le conseil municipal d'Alleyras.

Le conseil communautaire autorise l'achat du village vacances pour un prix de 150 000 € (foncier du village vacances et des terrains de tennis).

PLUI

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Autorisation de signer un marché à intervenir avec le bureau d'études Planed pour une mission spécifique.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la commande à intervenir avec le bureau d'études Planed pour la mise en œuvre d'ateliers revitalisation centre bourg et logements (problématiques apparues lors du PADD), et pour l'accompagnement pour la rédaction et la mise en forme du dossier dans le cadre de l'appel à projet départemental pour un montant de 17 725,00 € HT.

ENFANCE-JEUNESSE

RAPPORTEUR : SERGE BOYER

↳ Mirco-crèche :

- Approbation du plan de financement et demande de subvention à la Région.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention régionale à hauteur de 88 000 € pour la construction de la micro-crèche à Costaros et approuve le plan de financement suivant :

FINANCES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

↳ Fonds de concours salle d'activité boudrome des Volcans

Monsieur le Maire de CAYRES sollicite la Communauté de Communes pour la construction du pétanquodrome à Cayres d'une surface de 130 m². Le montant des travaux s'élève à 46 851.34 € HT.

le Conseil communautaire décide d'attribuer à la commune de Cayres un fonds de concours à hauteur de 6 962,00 € pour la construction du pétanquodrome.

CULTURE - PATRIMOINE

RAPPORTEUR : THERESE BERNIER

- Autorisation de signer la convention.

La Convention Culture-Patrimoine s'inscrit dans le Contrat 43-11, comme un contrat de partenariat obligatoire permettant la majoration du contrat de base (+ 20 %). Elle constitue la suite des Conventions de Développement Culturel qui étaient précédemment signées avec le Département. La nouvelle convention réunit désormais d'autres partenaires que le Département autour d'objectifs partagés : la Région, la Drac, le Rectorat, l'Inspection académique, Canopé, la DDCSPP et la Caf. Une première réunion s'est tenue le vendredi 5 octobre 2018 afin de valider les objectifs culturels sur le territoire Cayres-Pradelles pour la période 2018-2021.

Le Conseil Communautaire valide la convention cadre dont les objectifs culturels pour le territoire de Cayres – Pradelles pour la période 2018 -2021 sont les suivants :

- Conforter l'existence et développer des actions de médiation autour de la programmation,
- Favoriser l'émergence et conforter les parcours d'éducation artistique et culturelle,
- S'adresser à tous les publics, y compris les publics empêchés,
- Renforcer les partenariats locaux,
- Sensibiliser les habitants aux richesses de leur territoire

Autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec les prestataires et à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès des signataires de la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- Certificat d'économie d'énergie 2018-2020 : convention à intervenir avec le Département de Haute-Loire

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Département de Haute-Loire relative au dispositif d'économie d'énergie (CEE).

- Emprunts de la Seml « Devès Ensoleillé » : autorisation de la garantie.
- RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

- Virements de crédits

Le conseil communautaire autorise les virements de crédits ci-après :

Budget Atelier Relais Méjean - DM N°1
Fonctionnement dépenses

Article	Libellé	Ecriture
63512	Taxes foncières	745,00

Fonctionnement recettes

Article	Libellé	Ecriture
7588	Autres produits de gestion courante	745,00

Budget COM COM - DM N°5
Fonctionnement dépense

Article	Libellé	Ecriture
6574	Subvention Action J	100,00
6132	Locations immobilières	-100,00